



Saisie attribution - non restitution de fonds ordonnés par décisi

Par **saforcada**, le **12/04/2017 à 12:40**

Madame, Monsieur,

Je me permets de poster ce message afin de vous exposer ma situation. Le 30 Juin 2016, un Huissier a pratiqué une saisie attribution sur mon compte joint, la banque postale a bloqué mon compte pendant 15 jours ainsi que mon L.D.D. et Livret A. Au bout de 15 jours la Banque Postale a débloqué mon compte joint gardant la somme saisie par l'huissier et a aussi débloqué le LDD et Livret A. Jusqu'ici il n'y a rien d'illégal c'est la procédure. Par décision du Jex du 30 Novembre 2016 une mainlevée partielle a été ordonnée sur mon compte joint. L'huissier a procédé à la mainlevée partielle le 16 décembre 2016 et a encaissé la somme qui revenait à ses clients, la banque postale devait me reverser la différence. Le 16 décembre 2016, le même jour l'huissier a procédé à la saisie attribution sur mon LDD et Livret A, cependant mes livrets étaient vides depuis un moment car j'avais fait des retraits pour payer mon déménagement et les différentes frais liés à un déménagement, d'autant que mes livrets étaient débloqués par la Banque Postale. L'Huissier ne m'a jamais signifié cette saisie attribution du 16/12/2016 ni la Banque Postale, je n'ai pas saisi le Jex car l'huissier étant assermenté j'aurais été condamnée pour procédure abusive car seule la parole de l'huissier compte. Etant donné qu'il n'y avait pas d'argent sur le LDD et Livret A l'Huissier a demandé à la Banque Postale de lui verser la somme que devait me rendre la Banque Postale sur mon compte joint de la mainlevée partielle ordonnée par le JEX du 16 Décembre 2016 et la Banque Postale a versé à l'Huissier cette différence de somme qui devait me revenir. L'Huissier et la Banque Postale avaient ils le droit d'agir de la sorte? Depuis le mois de Décembre 2016 l'Huissier procède à des saisies attributions sur mon compte joint toutes les 3 semaines, sans aucune signification ni courrier de la Banque Postale, lorsque j'ai téléphoné à l'Huissier afin de lui demander à quoi correspondaient ces saisies attributions, il m'a répondu qu'il était en droit de ne pas me répondre et c'est ce qu'il a fait. Saisir le Juge est impossible car je n'ai aucune signification de l'Huissier qui se couvre par le fait qu'il est assermenté et qu'il a signifié toutes les saisies attributions et que devant le tribunal il gagnera. Que puis je faire, je suis désespérée et ruinée, je suis une personne handicapée au taux supérieur à 80% et cette situation que me fait vivre l'huissier aggrave de jour en jour mon état de santé. Je vous remercie de votre aide si quelqu'un connait un avocat dans le 33 qui pourrait voir ce qu'il y a lieu de faire.

Merci beaucoup et mille excuses pour ce message si long mais nécessaire à la compréhension de ma situation.